

N°82 du 21 mars 2018

- 1 RÉFORME PARLEMENTAIRE : LE TRIPTYQUE PRÉSIDENTIEL SE PRÉCISE**
- 2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ÇA AVANCE ?**
- 3 PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ : 110 PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION**
- 4 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : L'ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET LES DÉPARTEMENTS SE FAIT ATTENDRE**

1 RÉFORME PARLEMENTAIRE : LE TRIPTYQUE PRÉSIDENTIEL SE PRÉCISE

C'est quoi ?

Lorsque le Président de la République s'est exprimé devant les parlementaires réunis en Congrès en juillet dernier, il a présenté les grandes priorités de son quinquennat, parmi lesquelles la modernisation des institutions pour les rendre plus « efficaces », plus « représentatifs » et plus « responsables ». Il souhaite notamment la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires, l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les législatives, la suppression de la Cour de justice de la République, une réforme du Cese, la fin pour les anciens présidents de la République d'être membres de droit du Conseil constitutionnel ou encore la mise en place d'un droit à l'expérimentation locale. Après la loi pour la confiance dans la vie politique, le projet présidentiel est une étape supplémentaire dans la modernisation des institutions, qui nécessitera, d'ailleurs, une révision de la Constitution car certaines mesures sont de nature constitutionnelle. Pour mener à bien la réforme, le chef de l'Etat a besoin de l'aval du Sénat pour lancer la procédure de révision (adoption du texte dans les mêmes termes dans les deux chambres puis obtention de la majorité des 3/5^{ème} des chambres réunies en Congrès) sauf s'il utilise la voie référendaire prévue à l'article 11. En attendant, les présidents des deux assemblées se sont donc mis au travail, chacun à leur manière, pour participer à cet élan réformiste. Au final, les députés produisent des propositions qui vont plus dans le sens du chef de l'Etat tandis que les sénateurs marquent leurs différences, voire leur opposition, les fameuses « lignes rouges » du président Larcher. Si ce dernier estime que « la réduction du nombre de parlementaires n'est pas la condition d'un meilleur fonctionnement démocratique », il se dit prêt à une baisse du nombre des parlementaires à la condition que tous les territoires restent représentés. En revanche, il reste hostile à la limitation des mandats dans le temps. Quant à l'introduction de la proportionnelle, elle ne « peut qu'être minoritaire et significativement inférieure aux propositions de l'Assemblée nationale », soit être inférieure au taux de 25% à 30 %. Quant à « mieux faire la loi », cela « n'est pas sacrifier la qualité de la loi au nom de la célérité ». Il plaide donc pour le temps du débat parlementaire et au droit d'amendement. Pour anticiper un éventuel blocage du Sénat, le gouvernement se dit prêt à utiliser « tous les outils qui sont dans la boîte à outils ». Il y a même des mesures comme la diminution du nombre de parlementaires, la modification du mode de scrutin ou encore le non cumul dans le temps qui ne nécessitent pas une révision de la Constitution.

Début mars, le gouvernement est passé à l'offensive avec Edouard Philippe aux manettes des négociations. La réforme passera par trois projets de loi, ordinaire, organique et constitutionnelle et une trentaine de mesures. Ces mesures ont été au cœur des dernières consultations menées par le Premier Ministre. Dans le volet sur « la plus grande efficacité législative », de nouvelles mesures pour rationaliser le travail des parlementaires ont du mal à

passer comme le raccourcissement du calendrier budgétaire de l'automne à 50 jours (contre 80 actuellement) ou la limitation du droit d'amendement des parlementaires. Ainsi, un parlementaire ne pourra plus déposer un amendement qui a été rejeté en commission et le nombre d'amendements de chaque groupe sera limité proportionnellement au nombre d'élus. Si l'opposition parle d'« un pouvoir législatif écrabouillé » (FI), d'un « Parlement bâillonné » (LR), le président de l'Assemblée, plus modérément, évoque « une fausse solution ». D'aucuns affirment que ces mesures sorties du chapeau seraient un leurre pour mieux négocier sur le reste. Quant à l'utilisation du référendum, elle ne fait plus peur, bien au contraire. Plusieurs leaders de l'opposition défient même le gouvernement de consulter « le peuple ». En attendant, Edouard Philippe, qui « n'a jamais eu peur du suffrage universel », a rendu ses conclusions au chef de l'Etat, lequel devrait faire connaître ses arbitrages dans les prochaines semaines. Le temps presse alors que les textes doivent être soumis au Conseil d'Etat avant leur présentation en Conseil des ministres mi-avril pour un premier examen par le Parlement avant l'été.

Pour rappel, les principaux objectifs du projet présidentiel :

- *Réduire d'un tiers à un quart le nombre de parlementaires : avec une diminution de 30,7 %, les députés seraient 400, contre 577 actuellement, soit 241 sénateurs contre 348
- *Limiter les mandats électifs à trois identiques consécutifs pour les collectivités de plus de 3500 habitants
- *Instaurer une dose de proportionnelle aux élections législatives, entre 10 et 25%, soit de 40 à 100 députés dans une assemblée réduite à 400 membres
- *Accélérer la procédure législative
- *Officialiser l'interdiction de cumuler les fonctions de ministre et de président d'un exécutif local en l'inscrivant dans la Constitution
- *Assouplir l'attribution et l'exercice des compétences des collectivités territoriales
- *Reconnaître la spécificité de la Corse en l'inscrivant dans la Constitution
- *Supprimer la Cour de justice de la République
- *Mettre fin à la présence de droit des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel.
- *Réduire de moitié le nombre de membres du Conseil économique, social et environnemental et le réformer pour devenir une « grande interface de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile »
- *Nommer les magistrats du parquet sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature.
- *Inscrire dans la Constitution la lutte contre le changement climatique et la création du Service National Universel

Avis du Conseil d'Etat sur la Différenciation des compétences des collectivités territoriales relevant d'une même catégorie et des règles relatives à l'exercice de ces compétences publié le 1^{er} mars : <http://bit.ly/2DyhXOo> **nouveau**

Les rapports des groupes de travail : <http://bit.ly/2DhCUhp>

Les vœux du Président de l'Assemblée nationale en date du 11 janvier 2018 : <http://bit.ly/2DIsOzu>

Les vœux du Président du Sénat : <http://bit.ly/2n7lEmwv>

Les 40 propositions du Sénat sur la révision constitutionnelle : <http://bit.ly/2obRFw6V>

Pour une révision constitutionnelle utile à la France - dossier de presse : <http://bit.ly/2FfJglv>

Où on en est ?

- Après dix jours de consultation, le Premier ministre a rendu ses conclusions au chef de l'Etat ; ce dernier fera connaître ses arbitrages dans les prochaines semaines pour une présentation en Conseil des ministres mi-avril dans l'objectif d'un premier examen par le Parlement avant l'été.
- le 6 mars, André Chassaigne (PC) considère que « limiter le nombre de députés, c'est limiter la démocratie. Cela pose la question du lien entre le député et le citoyen ». « La mesure est populiste, fait plaisir à l'expression d'une forme d'antiparlementarisme et rentre dans une stratégie du président de la République de pousser au maximum les travers de la V^e République afin de renforcer l'exécutif au détriment du législatif ». <http://bit.ly/2tRXx2O>
- le 6 mars, Jean-Luc Mélenchon (FI) juge que « le pouvoir exécutif cherche à renforcer son pouvoir de toutes les façons possibles » au travers d'une « version certes soft » de la « technique du coup d'État institutionnel ». <http://bit.ly/2tRXx2O>
- le 6 mars, Franck Riester, Groupe UDI, Agir et Indépendants n'en fait « pas une ligne rouge, mais il aurait plutôt fallu attendre de voir les effets de la précédente réforme avant de passer à une limitation des mandats dans le temps ». <http://bit.ly/2tRXx2O>

- le 7 mars, André Chassaigne (PC) indique que « le gouvernement cherche à rapetisser au maximum le pouvoir législatif ». Il rappelle qu'en commission, seuls les membres de celle-ci votent : « cela aboutit à faire fabriquer la loi par une partie seulement des députés ». <http://bit.ly/2HH33rj>
- le 7 mars, Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, rappelle que « c'est un engagement du président de la République dans la cadre de la campagne présidentielle et le Sénat n'a pas vocation à défaire, sur ses bancs, ce que les Français ont choisi clairement dans le cadre de l'élection présidentielle et les législatives ». Il explique que « Trois mandats cumulés dans le temps, c'est 18 ans, si on a 18 années pour mettre en oeuvre un projet territorial, ce n'est sans doute pas la 19ème année qu'une nouvelle révolution intervient ». <http://bit.ly/2Hka5So>
- le 7 mars, Christian Jacob (LR) estime que la limitation du droit d'amendement est « d'une rare débilite et complètement démagogique ». « On a affaire à un gouvernement de technocrates qui ne veulent pas être dérangés par les élus » ! Il rappelle qu'il existe déjà de nombreux outils pour éviter de faire traîner un débat. Quant au scrutin majoritaire, « il permet de dégager des majorités claires et de gouverner. À partir du moment où on instille une dose de proportionnelle, le ver est dans le fruit ». <http://bit.ly/2HH33rj>
- le 7 mars, Adrien Quatennens (FI) s'indigne contre les nouvelles mesures : « Il n'y a jamais trop de démocratie, jamais trop de débats. Si on pousse cette logique jusqu'au bout, on n'a qu'à fermer l'Assemblée nationale ». <http://bit.ly/2HH33rj>
- le 9 mars, Olivier Faure (PS) se dit favorable au référendum pour que les Français voient « ce qui est entrepris par le pouvoir exécutif, qui, méthodiquement, cherche à brider tous les contre-pouvoirs ». Il « permettrait d'avoir un débat qui soit le plus clair possible ». <http://bit.ly/2DzqIHB>
- le 10 mars, Jean-Louis Debré, ancien président de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel, considère qu'« il y a un mal français qui consiste à changer sans cesse les règles du jeu politique. Cela me fait penser aux joueurs de football qui n'arrivent pas à marquer : pour y parvenir, soit ils s'entraînent plus, soit ils élargissent les buts. Et nous, nous sommes sans arrêt en train d'élargir les buts ». <http://bit.ly/2FAKTqh>
- le 10 mars, Philippe Bas, président LR de la commission des lois du Sénat, souligne qu'« une feuille de papier n'est pas un projet de loi. Nous sommes encore dans la période préliminaire, dans la danse de l'ours avant l'entrée dans le temple, pas encore dans le dur de la discussion ». Il ajoute que « nous sommes passés à un nouveau système, qui est celui de l'infantilisation et qui ne vaut guère mieux que l'ancien ». <http://bit.ly/2G1cqVn>
- le 13 mars, André Chassaigne considère que « l'enjeu démocratique exige la tenue d'un référendum. C'est au peuple de choisir, s'il souhaite que ses représentants élus soient remplacés par la technocrature ». <http://bit.ly/2lxgrPZ>
- le 14 mars, Damien Abad (LR) met au défi le président de la République : « Aujourd'hui, nous ne prenons plus le référendum comme une menace. La vérité c'est que si le président de la République veut utiliser le référendum, eh bien nous lui disons « chiche ! ». « Emmanuel Macron n'a pas vraiment envie d'aller au référendum. C'est comme la dissuasion nucléaire, personne n'y a intérêt, mais tout le monde brandit la menace ». <http://bit.ly/2FJJ3DA>
- le 14 mars, Christian Jacob et Bruno Retailleau, chefs de file des députés et sénateurs LR, excluent tout accord qui ne serait pas « global ». « On ne vend pas par appartement. Soit on trouve un accord sur la loi organique, sur la loi ordinaire et sur la réforme de la constitution les trois ensembles, sinon on fait le constat qu'il n'y a pas d'accord » précise Christian Jacob. <http://bit.ly/2DzYWL1>
- le 15 mars, une centaine de députés LRM demandent dans une Tribune au « Monde » que la révision de la Constitution fasse de la participation citoyenne une mission parlementaire inscrite dans la Loi fondamentale. <http://bit.ly/2FR247b>

2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ÇA AVANCE ?

C'est quoi ?

Le 20 octobre dernier, la secrétaire d'État aux armées Geneviève Darrieussecq avait fait un point d'étape sur la promesse d'Emmanuel Macron d'instaurer un « service national de durée courte, obligatoire et universel ». En juillet dernier, le chef de l'État avait lui-même évoqué la création d'une commission chargée de lui faire des propositions. « Depuis, il y a eu des rencontres techniques, des demandes aux administrations de faire un point sur les actions déjà mises en place pour la jeunesse » précisait la secrétaire d'État. Du Service civique à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), « toutes les actions en faveur de la jeunesse » ont donc été passées en revue. C'est finalement une commission de « haut niveau » qui a dû prendre en charge le dossier pour formuler ses préconisations au printemps avec une première

expérimentation en 2019. Quant à la mission d'information sur le service national universel créée par les députés, elle sera complémentaire : elle « viendra en complément de cette commission, et contribuera de façon positive à la réflexion menée autour de ce service national ». Geneviève Darrieussecq l'avait rappelé, le service national universel ne sera donc pas militaire. En conséquence, « les armées ne seront pas les seules impliquées dans cette réflexion », le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, voire d'autres ministères, pourraient être parties prenantes. De plus, les « encadrants » du jeune ne seront donc pas seulement les armées et la gendarmerie nationale comme le souhaitait le candidat à la Présidentielle. Il est vrai que depuis l'annonce du projet, de nombreuses questions étaient apparues tant sur le financement que sur les modalités d'accueil pour les 600 000 à 800 000 jeunes concernés chaque année. Ni le budget de l'armée ni ses infrastructures ne pouvaient prendre en charge autant de jeunes. En attendant, aucune ligne budgétaire n'a été programmée dans le PLF 2018 mais « l'enjeu est important : faire en sorte que la jeunesse se rencontre, provoquer un brassage parmi les jeunes, leur parler de la sécurité, de la citoyenneté, de la Nation, etc », expliquait la secrétaire d'Etat, le 4 octobre dernier, lors de son audition à la commission défense de l'Assemblée.

Le rapport DUBOIS / GUEREL sur le SNU : <http://bit.ly/2BD84RE>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) sur le SNU : <http://bit.ly/2sLyL4o>

Où on en est ?

- le chef de l'Etat a rappelé à maintes reprises sa vision du SNU : obligatoire, d'une durée de trois à six mois pour « recréer un creuset national et citoyen »
- le général Daniel Ménaouine dirige les travaux du groupe sur le SNU dans lequel siègent Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'État à l'Aide aux victimes, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants en France, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Guy Lavocat, consultant en RSE et Management social des organisations et Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps
- le groupe de travail rendra ses conclusions le 30 avril
- le 13 mars, Juliette Méadel, membre du groupe de travail sur le SNU, interviewée sur RTL, revient sur ce « très très grand projet », « une révolution », « un projet de société » qui « va concerner toute une classe d'âge » et qui donc « mérite que l'on passe le temps nécessaire pour trouver les bonnes modalités de mise en œuvre ». « Tout est sur la table », plusieurs scénarios sont envisagés. Elle avance toutefois une borne d'âge entre 16 et 25 ans, confirme la durée entre 3 et 6 mois ainsi que son caractère obligatoire, qui pourrait être modulé : « Ça peut être obligatoire sur une partie de la période, ça peut être obligatoire sur un ou deux mois, et puis ça peut être très engageant et très attractif sur une seconde partie ». Enfin, il est également envisagé qu'une partie soit rémunérée. <http://bit.ly/2FKavoK>

Et l'Anacej ?

- l'Anacej a lancé une enquête pour connaître l'avis des jeunes sur le SNU <http://bit.ly/2plq782>
- lors de leur week-end de travail fin janvier, les membres du Comité Jeunes de l'Anacej ont débattu avec un représentant du ministère des Armées pour apporter leur point de vue.
- en tant que membre du COJ, l'Anacej a contribué au rapport rendu le 30 janvier <http://bit.ly/2sLyL4o>

3 PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ : 110 PROPOSITIONS ISSUES DE LA CONCERTATION

C'est quoi ?

C'est à l'occasion de la 30^{ème} journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier, que le chef de l'Etat, a présenté une nouvelle approche en matière de lutte contre la pauvreté. Il souhaite, en effet, « faire un très gros focus sur la petite enfance et l'enfance ». Pour le chef de l'Etat, il importe désormais d'agir davantage par la prévention et l'égalité des chances, et ce, dès le plus jeune âge. En charge du dossier, la ministre de la santé et des solidarités, Agnès Buzyn, rappelle que 8,9 millions de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté, soit 14,2 % de la population et qu'un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre, soit 3 millions. Cette « stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes » doit permettre de « renouveler notre approche de la lutte contre la pauvreté » et « à éviter que les jeunes pauvres

ne deviennent les pauvres de demain » souligne la ministre. Pour construire la nouvelle feuille de route en matière de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a choisi la concertation. Elle a été lancée le 4 décembre dernier par Agnès Buzyn et Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Pour ce dernier, « la volonté est forte au plus haut niveau de l'État, de se situer clairement du côté de la prévention et de l'investissement social. C'est une évolution importante des politiques publiques de lutte contre la pauvreté qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs. C'est un défi qui doit être porté collectivement » (voir note de veille n°79).

En moins de trois mois, quarante rencontres territoriales, 2 000 participants, une cinquantaine d'auditions, des centaines de contributions d'associations et 7 000 contributions d'internautes à étudier, le défi a bien été relevé par les membres des six groupes de travail, qui ont, d'ailleurs, tous salué la qualité du processus de concertation, ce qui est plutôt rare. C'est donc le 15 mars, que les groupes de travail ont remis leurs propositions à Agnès Buzyn et à Olivier Noblecourt. Tour à tour, les présidents des groupes ont présenté leurs priorités. Pour Mathieu Klein, président du groupe « Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires », appelle à une « bonne articulation entre solidarité des droits garantie par l'Etat et solidarité des engagements organisée par les territoires ». Une « véritable relation de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales » est à reconstruire qui pourrait passer par « des contractualisations fondées sur la base de projets de territoire co-construits et une recentralisation du revenu de solidarité active ». Pour prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion », le groupe de travail dédié préconise d'allonger la période de formation obligatoire jusqu'à 18 ans et de garantir ensuite, dès 18 ans, « un accompagnement garanti » vers l'emploi et l'autonomie avec des moyens pour les structures d'accompagnement et un revenu minimum pour le jeune inspiré de la garantie jeunes. Quant aux jeunes sortant de l'ASE, il s'agirait d'atteindre « le zéro sortie sèche sans solution » grâce à un cadre contractuel entre l'Etat et les départements. Le groupe « Eradiquer la pauvreté des enfants » recommande de « viser à l'horizon 2030 un accès universel aux modes d'accueil, de la naissance jusqu'à 3 ans ». Est également proposé de renforcer la qualité de l'accueil avec la mise en place d'un référentiel éducatif relatif au développement global et continu du tout petit. Quant au groupe qui a travaillé sur la lutte contre le non-recours, il propose une « refondation des minima sociaux et y associer un droit universel à l'accueil et à l'accompagnement social ». Il suggère également d'expérimenter des territoires de « haute qualité éducative pour les adolescents ». Sur l'accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion, le groupe du même nom propose de renforcer la connaissance des personnes en situation d'exclusion en multipliant des enquêtes de terrain ou encore en créant « une plateforme internet de partage d'expériences ». Les membres du groupe incitent également à « faciliter et simplifier l'action des pouvoirs publics et des acteurs de terrain » en suggérant tout un ensemble de mesures concrètes. Enfin, le groupe « Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention » estime « qu'une véritable sortie de la pauvreté ne passera pas seulement par de meilleurs dispositifs, des accompagnements renforcés et de la créativité sociale. Elle nécessite que les personnes qui sont dans la précarité puissent percevoir des revenus plus élevés ». En plus de poser la question d'un revenu décent pour les familles, le groupe formule un ensemble de propositions comme « installer un fonds de dotation pour inciter les petites communes à mettre en place des tarifs sociaux pour l'accès à la cantine ». C'est désormais au gouvernement d'estimer le financement de chacune des 110 mesures proposées, puis de faire ses choix pour proposer fin avril, au plus tôt, son nouveau plan de lutte contre la pauvreté.

Dossier de presse du lancement de la concertation : <http://bit.ly/2kQ3wxh>

Les synthèses des propositions des groupes de travail : <http://bit.ly/2FMGFjq> **nouveau**

Synthèse des résultats de la consultation en ligne : <http://bit.ly/2GIEyuB> **nouveau**

Discours d'ouverture d'Agnès Buzyn : <http://bit.ly/2pkPPsH> **nouveau**

Discours de clôture d'Olivier Noblecourt : <http://bit.ly/2G6nGje> **nouveau**

Où on en est ?

- la concertation s'est achevée, les groupes ont remis leurs propositions à Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé.
- le nouveau plan de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes est annoncé pour fin avril

4 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : L'ACCORD ENTRE L'ÉTAT ET LES DÉPARTEMENTS SE FAIT ATTENDRE

C'est quoi ?

Il n'y pas si longtemps, on les appelait encore Mineurs isolés étrangers (MIE), du fait de leur minorité, leur isolement et leur extranéité. C'est en 2016 que les pouvoirs publics ont modifié leur dénomination pour MNA (mineurs non accompagnés) pour, d'une part, correspondre au droit européen et, d'autre part, souligner que ces enfants relèvent de la protection de l'enfance. Autrement dit, ils ne sont pas soumis aux règles d'entrée et de séjour des étrangers et ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure d'éloignement. Ce sont donc les services départementaux d'aide sociale à l'enfance (ASE) qui doivent les prendre en charge dans le cadre d'un accueil provisoire d'urgence de cinq jours, durant lequel ils sont mis à l'abri et leur situation évaluée. Sauf qu'avec l'augmentation du nombre de MNA depuis plusieurs années, ni la mise à l'abri ni l'évaluation de minorité et d'isolement n'est ni homogène ni satisfaisante sur l'ensemble du territoire national. Face à cette situation, les départements n'ont eu de cesse d'interpeller les gouvernements successifs. On se souvient du protocole élaboré en 2013 entre l'Etat et l'ADF pour instaurer une double solidarité, de l'Etat envers les départements par un appui logistique et financier apporté lors de l'évaluation du jeune mineur, et entre départements par la répartition géographique des enfants pris en charge. Aujourd'hui, les structures d'accueil explosent avec une hausse de 85 % des placements en un an. Quant à la justice des mineurs, elle est également débordée avec les procédures d'appel. Beaucoup de jeunes sont à la rue, exclus de tout dispositif d'ASE, car jugés majeurs, mais aussi des dispositifs d'urgence pour les adultes car jugés mineurs. D'autres sont évalués mineurs dans un département, et réévalués majeurs après transfert. Sur le volet financier, l'ADF estime le coût annuel moyen d'un jeune admis à l'ASE à environ 50 000 euros, à savoir 140 euros par jour, soit une charge de plus d'un milliard d'euros pour les départements. Cette question est bien sûr au cœur des négociations entre l'Etat et les départements pour la signature des fameux pactes financiers qui concernent trois cents collectivités dont les départements.

Face à cette crise, le Premier ministre a demandé, le 30 octobre dernier, aux trois inspections (des affaires sociales, de l'administration et de la justice) et à l'Assemblée des départements de France, de faire des propositions. Deux scénarios et 16 recommandations ont été dévoilés dans un rapport remis à Edouard Philippe le 15 février. Le scénario 1 ne modifierait pas les compétences des départements en la matière mais renforcerait le soutien financier de l'Etat. L'Etat financerait, alors, en moyenne quatorze jours d'hébergement contre cinq jours actuellement, le temps de réaliser une évaluation plus fiable, enrichie d'un examen de santé pour tous. Le coût total pour l'Etat oscillerait entre 70 et 105 millions d'euros annuels. Le scénario 2 rendrait responsable l'Etat de l'accueil d'urgence et de l'évaluation, scénario qui a la préférence des Départements. Les auteurs du rapport préconisent également un ensemble de recommandations, quel que soit le scénario choisi. On notera, sur la question du pilotage, la mise en place d'un comité interministériel, la nomination d'un délégué interministériel rattaché au premier ministre et la création d'un observatoire des mineurs non accompagnés. Sur la question de l'évaluation, qui fait toujours polémique, il est suggéré de la modéliser grâce à l'élaboration d'un référentiel national. Parmi les autres recommandations, les auteurs demandent d'urgence d'accroître les capacités de mise à l'abri. Ce rapport a été au cœur des discussions entre l'ADF et Edouard Philippe le 12 mars dernier. On espérait un accord, mais ils sont encore « loin des solutions définitives », selon Dominique Bussereau, président de l'ADF. « Nous nous sommes donnés conjointement un délai de quelques semaines » a-t-il expliqué.

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr
anacej

Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).

Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.